



Concours de contes du Pays de Palluau (85) Règlement

Dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, organisé le samedi 11 octobre 2014 à l'Espace Saint-Jacques-de-Compostelle, sous l'égide du Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, le réseau des bibliothèques de ce canton organise un concours de contes.

Le jury est constitué de 6 personnes, dont 3 professionnels de l'édition et 3 personnes choisies pour leur connaissance du Pays de Palluau. Il sera particulièrement attentif à la qualité et l'originalité, la dramaturgie, mais également à l'écriture, l'orthographe et son utilisation.

A l'issu de ce concours, une anthologie sera réalisée et éditée par LE JAROSSET EDITIONS. Pour ce projet, 10 contes seront retenus par le jury.

Parallèlement est organisé le concours du roman régional (3 catégories : premier talent, roman de terroir « Tradition », roman de terroir contemporain).

Un concours d'affiches est également proposé. L'œuvre du lauréat deviendra le support médiatique et publicitaire du futur festival de l'écriture de terroir et du roman régional du Pays de Palluau.

Renseignements : auroregodin.ccpalluau@gmail.com ou 09 67 11 72 46.

Article 1 - Thème imposé

Le Pays de Palluau :

- Soit la majorité de l'action du conte se situe géographiquement au Pays de Palluau ;
- Soit le texte fait référence majoritairement à un personnage fictif ou historique célèbre, un mythe ou évènement local reconnu.

Article 2 – Date limite de participation

La date limite de l'envoi des textes est fixée au **12 mai 2014**.

Article 3 – Formes de textes rejetées

Les nouvelles et les récits ne seront pas acceptés.

Les textes devront être inédits, originaux et non publiés.



Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

Aucun signe distinctif ne sera autorisé. Les textes ne devront être ni signés, ni illustrés.
Tout plagiat ou forme comparable sera exclu.

Chaque auteur ne peut proposer qu'**1 texte entre 4 et 6 pages**.

Article 4 – Conditions de participation

Concours réservé aux personnes majeures.

Les conjoints et enfants des membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

La participation est gratuite.

Article 5 - Police d'écriture

Times New Roman ou Arial. Corps 12. Interligne 1,5. Format A4.

Article 6 - Conditions d'envoi

- Dépôt directement à l'Atelier d'équipement intercommunal des bibliothèques du Pays de Palluau – Espace Saint-Jacques-de-Compostelle
Place de la Caserne
85670 PALLUAU
Sur rendez-vous au 09 67 11 72 46.
- Par voie postale : à l'adresse suivante – Communauté de communes du Pays de Palluau
A l'attention de Madame Aurore Godin
2, avenue de la République
85670 PALLUAU

Les textes seront dactylographiés, paginés et agrafés en 6 exemplaires.

La fiche d'inscription est obligatoire et sera en pièce jointe, dûment complétée et dactylographiée.

Article 7 – Droit de propriété des œuvres et exploitation

La participation au concours implique l'abandon par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication et à la diffusion de leurs textes sous forme de recueil par le Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional du Pays de Palluau.



Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

L'utilisation du texte, dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, sera autorisée au nom de la Communauté de communes du Pays de Pallau et de ses partenaires, à compter de sa validation pour la participation au concours d'affiches du Festival de l'Ecriture de terroir et du Roman régional du Pays de Pallau.

Les textes, partiellement ou dans leur globalité, pourront servir librement de support médiatique et publicitaire du futur Festival de l'écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau.

Article 8 – Forme du jury et résultat du concours

Le jury est constitué de **6 personnes, dont trois professionnels de l'édition, et 3 personnes choisies pour leurs connaissances du Pays de Pallau.**

Pour ce projet, 10 contes seront retenus par le jury.

Le vote du jury sera définitif et sans appel.

La remise des récompenses se déroulera le 11 octobre 2014 au cours du Festival de l'écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau, à l'espace Saint-Jacques, **en présence des auteurs**, ou leurs représentants.

Tout prix non remis deviendra propriété de la Communauté de communes du Pays de Pallau.

